

MEMO RESERVATIONS / ANNULATIONS Accueils de loisirs enfance

Dépôt du dossier d'inscription	RESERVATIONS	ANNULATIONS		Clause spécifique liée aux différentes annulations
Quand ?	Quand ?	<u>Annulation</u> <u>gratuite</u>	<u>Annulation</u> <u>payante</u>	ATTENTION

	Obligatoire avant		Si annulation au plus		
	toute inscription et	Selon les dates annoncées	tard 21 jours avant, et		A partir de 2 annulations successives ou 3
	réservation.	sur le site de la	avant 10 h.	Si annulation ou	annulations non successives effectuées sur une
<u>Mercredis</u> en	(Campagne de	communauté de communes		absence pour	période de vacances à vacances scolaires pour
période	renouvellement des	et sur « l'Espace famille »	Si annulation ou	convenances	convenances personnelles, même si le délai de
scolaire	dossiers en mai	(dès le mois de juillet et au	absences justifiées (quel	personnelles	prévenance est respecté, votre enfant sera
	/juin)	plus tard le mercredi	que soit le délais de	enregistrés <u>moins</u>	désinscrit pour le reste de l'année. Vous pourrez
		précédent avant 10h)	prévenance) : maladie	de 21 jours avant la	alors le réinscrire en fonction des places
	Le dossier		ou cause majeure	<u>date.</u>	disponibles.
	d'inscription est		dûment justifiées par un		
	valable toute		écrit officiel.*		
	l'année scolaire				

	Obligatoire avant	Durant la période			A partir de la deuxième annulation pour convenances
	toute inscription et	d'inscription, allant environ	Si annulation ou		personnelles durant la même semaine, votre enfant
<u>Vacances</u>	réservation.	de 3 à 1 semaines avant le	absences justifiées :	Si annulation ou	sera désinscrit pour le reste de la période de
<u>scolaires</u>		début de chaque période de	maladie ou cause	absence pour	vacances. Vous pourrez alors le réinscrire sur les
	Le dossier	vacances.	majeure dûment	convenances	périodes de vacances suivantes.
	d'inscription est		justifiées par un écrit	personnelles	
	valable toute	Toute réservation est	officiel.*		
	l'année scolaire	définitive			

	TOUTES LES RESERVATIONS	Annulations via le portail famille.
Modalités	se font sur l'Espace famille	Les justificatifs doivent être envoyé par mail au responsable de l'accueil de loisirs avant la fin de la
		semaine concernée.

^{*}Voir la liste des causes majeures dans le règlement intérieur des ALSH enfance.